SYNDICATS CGT DES CHEMINOTS
DE ST NAZAIRE ET SAVENAY

Jérôme est innocent

Après la manifestation du Jeudi 23 Septembre 2010, un de nos camarades a été interpellé par les forces de l'ordre 1 h30 après la fin de la manifestation et placé en garde à vue. Le lendemain il a été jugé en comparution « immédiate »puis condamné en 5 mn à 2 MOIS DE PRISON FERME AVEC MISE EN DETENTION IMMEDIATE. « à titre d'EXEMPLE » à précisé le procureur sans aucune preuve.

Durant sa garde à vue, il n'a pu ni téléphoner ni consulter un avocat. Jérôme a fait appel de la décision et est donc toujours aujourd'hui, pour la loi, présumé innocent.

Jérôme est innocent, c'est pour cela que nous vous invitons à signer massivement cette pétition afin d'exiger sa libération.

NOM	PRENOM	VILLE	SIGNATURE